



Mur de soutènement en limite de lotissement

Par **istephi**, le **14/11/2017** à **12:28**

Bonjour, nous nous portons acquéreur d'un terrain en lotissement, limitrophe avec des constructions déjà présente depuis longtemps. Le lotissement complet a été remblayé d'environ 50cm à 1m. Notre lot est plus haut que la maison ancienne derrière nous. Nous devons construire à 4m de la limite séparative avec ce voisin. Actuellement à partir de ces fameux 4m le lotisseur a fait un talus pour redescendre au terrain naturelle de ce voisin où il y a un grillage.
MA QUESTION :
Peut on faire un mur de soutènement plutôt qu'un mur de clôture simple afin de remettre notre terrain droit ? Faut il l'accord écrit de nos voisin ? De la mairie ? On m'a parlé de servitude de vue, qu'en est t'il ? Je précise que nous ne voulons pas construire un mur très haut (2m)
MERCI DE VOTRE AIDE